



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Collège Pierre Desproges
Châlus**

ANNEE SCOLAIRE 2022- 2023

N° de séance : 5

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU JEUDI 30 MARS 2023

Ouverture de la séance à 18h05.

M. ROUCHETTE se porte volontaire pour assurer le secrétariat.

1) Le P.V. de la séance du 02 février 2023 est adopté

Votants : 14 Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Rappel de l'ordre du jour (ANNEXE 1)

2) Contrats et Conventions :

A- Avenant dispositif d'encouragement au bien manger :

Le conseil d'administration autorise la cheffe d'établissement à signer l'avenant n° 1 de la convention relative aux modalités d'attribution du dispositif d'encouragement au bien manger et primes d'objectifs.

Votants : 14 Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

B- Location et maintenance du parc photocopieurs :

Le conseil d'administration autorise la cheffe d'établissement à signer le marché de location et de maintenance de 3 photocopieurs pour l'établissement et pour une durée de 5 ans avec la société Rex Rotary pour un montant annuel HT de 1897.96 € et un coût copie de 0.0029€.

Votants : 16 Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

C- Centre français d'exploitation du droit de reprographie :

Le conseil d'administration autorise la cheffe d'établissement à signer le renouvellement du contrat CFC permettant d'effectuer des copies d'œuvres protégées dans le respect du droit d'auteur.

Votants : 16 Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

D- Prix Passerelles :

Le conseil d'administration autorise la cheffe d'établissement à signer la convention de partenariat entre le collège et l'association Prix Passerelles afin de recevoir des auteurs qui interviendront auprès d'élèves volontaires de 6ème et des écoles primaires de Champsac, de Châlus et de Bussière-Galant., ainsi que dans le cadre de la liaison 3^{ème} / 2^{nde}

Les auteurs sont E. BOURDIER (6è) et C. ALEX (3è)

Votants : 16 Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

3) Présentation du compte financier 2022

Mme POUGET présente le compte-financier pour l'année 2022 (ANNEXE 2). Elle rappelle que les factures d'électricité ont été prise en charge à compter du mois de juin par le Conseil départemental mais que la facture acquittée pour la période de janvier à mai est en très forte augmentation puisqu'elle représente le coût prévisionnel année.

Mme Pouget précise que les factures de réparation supérieures à 300€ HT sont elles aussi prises en charge par le Conseil Départemental.

Au niveau du Service de restauration et d'hébergement, le coût des denrées a fortement augmenté également, mais le Conseil Départemental a versé au collège une dotation complémentaire afin de pouvoir faire face à cette situation.

Mme Pouget rappelle que le « Coût Repas » est égal au « Coût denrées » + coûts de fonctionnement + reversement FARPI (part des personnels) à la collectivité.

A l'issue de cette présentation, Mme REYNAUD, agent comptable, présente la situation financière de l'établissement (ANNEXE3)

Mme REYNAUD rappelle que les amortissements représentent la perte de valeur des matériels de l'établissement supérieure à 800€ HT et dont la durée de vie est supérieure à 1 an.

L'excédent constaté (situation d'autofinancement) est donc de 20791.06€, somme qui est versée au Fond de Roulement en hausse de 40%

La part Etablissement s'élève à **51941.53€, soit 78 jours** de fonctionnement. Pour rappel, le minimum comptable souhaité est de 60 jours afin de pouvoir fonctionner de janvier à mars, mois de réception de la subvention Conseil Départemental. La situation financière est donc très saine.

Mme Reynaud informe que le taux de non recouvrement pour le collège est de 4.97%, soit un taux très convenable. Elle indique aux membres du CA que le télépaiement par les familles est aujourd'hui possible ; qu'il permet aux familles de ne payer qu'une partie de la facture.

L'ensemble du compte financier est adopté sans réserve

Votants : 16 Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

Le résultat du compte-financier, est affecté avec subdivision comme suit :

11000.12 € au Service général

9790.94 € au Service de restauration et d'hébergement.

Votants : 16 Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

4) « Notre école, faisons là ensemble » - Fond d'innovation pédagogique

Mme CABROL rappelle le principe de cette démarche présentée lors du précédent Conseil d'Administration du 02 février 2023 : démarche collective, concertée et partenariale, aboutissant à un projet innovant, apportant une plus-

value à l'établissement, devant contribuer à gommer les inégalités et améliorer le quotidien de tous. Ce projet 2022-2025 sera présenté en mai lors d'une commission académique afin de solliciter le Fond d'Innovation Pédagogique.

Descriptif du projet:

Nom= Se Construire et s'Engager

Objectifs= ceux du Projet d'Etablissement

- Performance
- Ambition
- Bien-être

Priorités

- 1) Renforcer l'estime de soi, l'autonomie, l'entraide et la Bienveillance
- 2) Favoriser l'implication et la motivation des élèves
- 3) Renforcer la différenciation et la concertation
- 4) Renforcer la connaissance et la confiance mutuelle
- 5) Permettre la valorisation des travaux d'élèves

5 Volets :

- 1) PSC1 :
- 2) Classe Flexible + formation des personnels
- 3) Atelier- Laboratoire « l'Âge de faire » + intervenants extérieurs professionnels
- 4) Salon de convivialité
- 5) Espace d'exposition

Partenaires envisagés : Mairie, Département, Communauté de communes, PNR, ENSA, FRAC'Artothèque, Secours Populaire, Terres de Cabanes, Tuileries de Puychény...

Coût prévisionnel : environ 35000€

5) Questions Diverses

M. MAZIERE, parent d'élève, souhaite connaître la réponse aux soins infirmiers prodigués en établissement sans avis de la famille.

Mme CABROL, non experte en la matière, lui communique la réponse faite par Mme Taisant, infirmière scolaire, à ce sujet, à savoir la non obligation de communiquer les soins prodigués car soumise au secret médical...Mme CABROL indique au parents qu'il peuvent s'adresser directement à Mme Taisant pour plus amples explications.

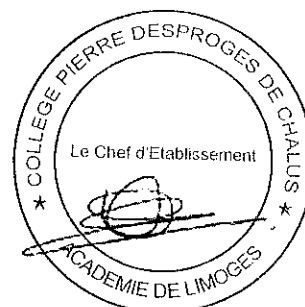
La séance est levée à 20H00.

La Secrétaire de séance



M. ROUCHETTE Pascal

La présidente du Conseil d'Administration



Isabelle CABROL